

N° 09 – A AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement 2016 avant le vote du budget :

- 21316/1203 travaux cimetièrre : 10 000 €
15 voix pour

- 2152/1301 Aménagement place de l'école : 22 060 €
13 voix pour et 2 abstentions

- 21533/0501 Enfouissement de lignes (Rodas) : 3400,93 €
15 voix pour

-2138/0606 Travaux bâtiments : 2 100 €
15 voix pour

- 21533/0501 Enfouissement de lignes (Muguet) : 1753,65 €
15 voix pour

N° 10 - A AUTORISE l'encaissement d'un chèque de 12,20 € de Mr et Mme GESLIN pour des photocopies de comptes-rendus et de délibérations.

N° 11 – A AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser au nom de la commune de Saint Rabier les chèques qui pourraient parvenir en mairie sans passer par une délibération du conseil municipal jusqu'à 3 000 € et, **précise** toutefois qu'une information devra être donnée au conseil municipal suivant.

N° 12 – A AUTORISE la poursuite de la publication du journal municipal «Le Nouveau Ripérien » dans sa version actuelle. Monsieur DELPY Claude demande que quiconque veuille s'exprimer puisse le faire comme cela se pratique depuis sa création dicit Monsieur le Maire et le comité de rédaction.

DIVERS :

Ecole : Projet de fusion des RPI La Bachellerie/St Rabier et Ste Orse/Azerat
Un moratoire serait signé pour 2 ans, à échéance 2018.

Bâtiment communaux : Lancement d'une étude par l'ATD pour mise aux normes du gîte et rénovation et agrandissement mairie/salle des fêtes.

Nouveau ripérien : Il va être déclaré en Préfecture
Coût 2016 : 1146 € - Soutien : 1220 €
Les chèques de soutien seront encaissés au chapitre 77
« Recettes Exceptionnelles »

Fait en Mairie, le 10 février 2016
Le Secrétaire de séance